DOSSIER DE CONCERTATION

PLAN LOCAL
D'URBANISME
& DE L'HABITAT

PLU-H

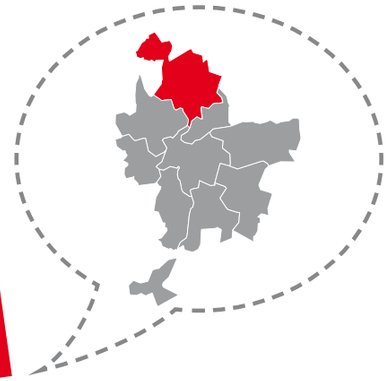

Val de Saône

Albigny sur Saône - Cailloux sur Fontaines - Collonges au Mont d'Or
Couzon au Mont d'Or - Curis au Mont d'Or - Fleurieu sur Saône
Fontaines Saint Martin - Fontaines sur Saône - Genay - Montanay
Neuville sur Saône - Poleymieux au Mont d'Or - Quincieux- Rochetaillée sur Saône
Saint Germain au Mont d'Or - Saint Romain au Mont d'Or - Sathonay Village

ma ville à venir

BASSIN DE VIE VAL DE SAÔNE

DES OBJECTIFS À PARTAGER POUR DEMAIN

Mars 2015

1. **2**. 3.

Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise

GRANDLYON la métropole

17 *communes*

50 480 *habitants, soit* **3,9 %**
des habitants du Grand Lyon
source : population municipale 2011 INSEE RP

16 067 *emplois, soit* **2,4 %**
des emplois du Grand Lyon
source : 2011 INSEE RP

19 279 *logements, soit* **3,1 %**
des logements du Grand Lyon
source : RP 2011 DDT

17 % *de logements sociaux (hors Quincieux)*
source : DDT 2013

8 770 *hectares, soit* **13 %**
du territoire du Grand Lyon

1 AGGLOMÉRATION

9 BASSINS DE VIE

59 COMMUNES

1 310 082 HABITANTS

679 346 EMPLOIS

612 396 LOGEMENTS

54 120 HECTARES

Sources : INSEE 2011

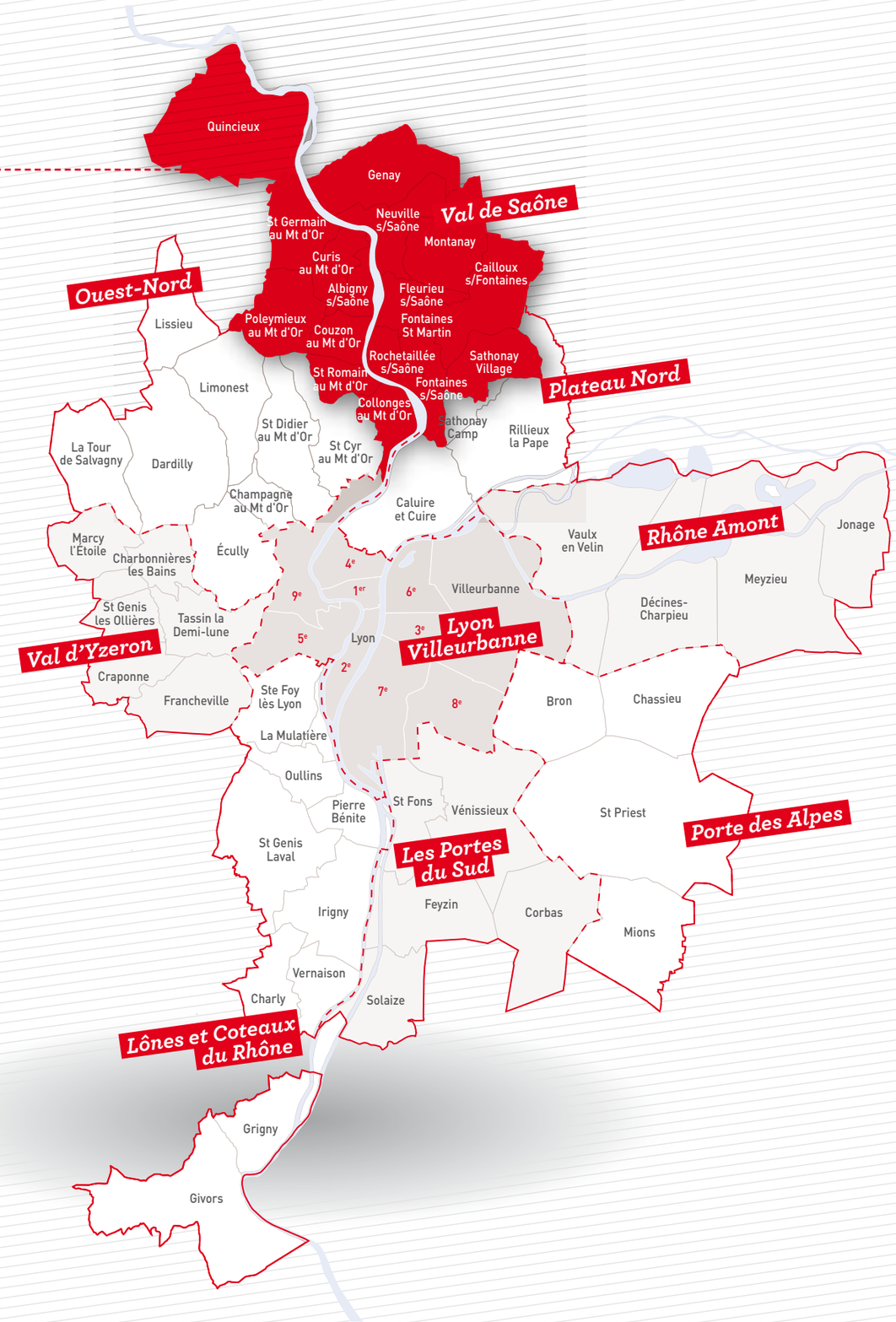

Bassin de vie

C'est le territoire sur lequel s'organise la vie quotidienne des habitants, une échelle intermédiaire entre le quartier et l'agglomération qui offre services, emplois et équipements à proximité de chez soi et permet de limiter les déplacements pour construire la « ville des courtes distances ». Une ville plus facile à vivre, plus économe en espace et en énergie, plus durable. Les bassins de vie constituent l'armature de l'organisation multipolaire de l'agglomération.

PLU-H

Le bassin de vie, au service de la vie quotidienne des habitants

Le Grand Lyon a décidé d'engager la révision de son Plan Local d'Urbanisme (PLU), qui tiendra lieu de Programme Local de l'Habitat (PLH), soit le Plan Local de l'Urbanisme et de l'Habitat (PLU-H) • Ce document réglementaire dessine le visage de la ville de demain, en déterminant les règles d'occupation et d'utilisation des sols sur l'ensemble du territoire communautaire à partir des grands défis définis en matière d'habitat, de développement économique et d'environnement • Ces grands défis pour construire une agglomération rayonnante, dynamique, solidaire et durable sont exposés dans le dossier 1 de la concertation « une agglomération et des territoires en mouvement » • Ce dossier s'enrichit aujourd'hui des informations relatives à chaque bassin de vie qui permettent de porter à la connaissance du public les enjeux et interrogations identifiés à cette échelle territoriale • Territoires de la vie quotidienne, les 9 bassins de vie de l'agglomération, nouvelle échelle territoriale définie par le Scot, sont composés de plusieurs communes et forment des entités géographiquement, socialement et économiquement cohérentes • **Ils constituent la bonne échelle de réflexion et d'intervention pour coordonner les différents projets d'équipements, de logements et de transports et construire un territoire équilibré au service d'une meilleure qualité de vie pour tous** •

Le bassin de vie Val de Saône est composé de 17 communes représentant 13 % du territoire du Grand Lyon • Ce bassin de vie rassemble 50 480 habitants, 16 067 emplois et 19 279 logements •

Les grands défis de la révision du PLU-H

- **Une agglomération plus attractive et rayonnante au profit de l'ensemble de la métropole lyonnaise**
- **Une agglomération plus active et créatrice d'emplois portée par une économie diversifiée et mieux intégrée à la ville**
- **Une agglomération plus accueillante et solidaire permettant l'accès au logement au plus grand nombre**
- **Une agglomération plus durable pour répondre aux défis environnementaux et préserver la santé des habitants**

SOMMAIRE

2·3 Les bassins de vie, au service de la vie quotidienne des habitants

4·5 Val de Saône, portrait d'un territoire

6·7 Participer au rayonnement de l'agglomération

8·9 Soutenir l'activité économique de l'agglomération

10·11 Faciliter l'accès au logement

12·13 Construire une agglomération responsable

14·15 Tout savoir sur le PLU-H Pourquoi et comment participer ?

PLU-H

Val de Saône

PORTRAIT D'UN TERRITOIRE

Porte d'entrée nord de l'agglomération par le **Val de Saône**, le bassin de vie s'organise autour de la rivière et de ses coteaux, depuis le massif du Mont d'Or à l'ouest et jusqu'au plateau du Franc Lyonnais à l'est. Son paysage exceptionnel, qui constitue un patrimoine identitaire pour l'agglomération, offre un cadre de vie de grande qualité à ses habitants et génère une attractivité résidentielle très forte. Sa géographie marquée contraint cependant les déplacements et rend son accessibilité délicate. Le bassin de vie Val de Saône regroupe dix-sept communes. Il est composé de deux pôles urbains : Neuville-sur-Saône et Fontaines-sur-Saône, et d'une majorité de villages périurbains, répartis en fond de vallée de la Saône et dans les vallons.

La Saône, fil conducteur du territoire

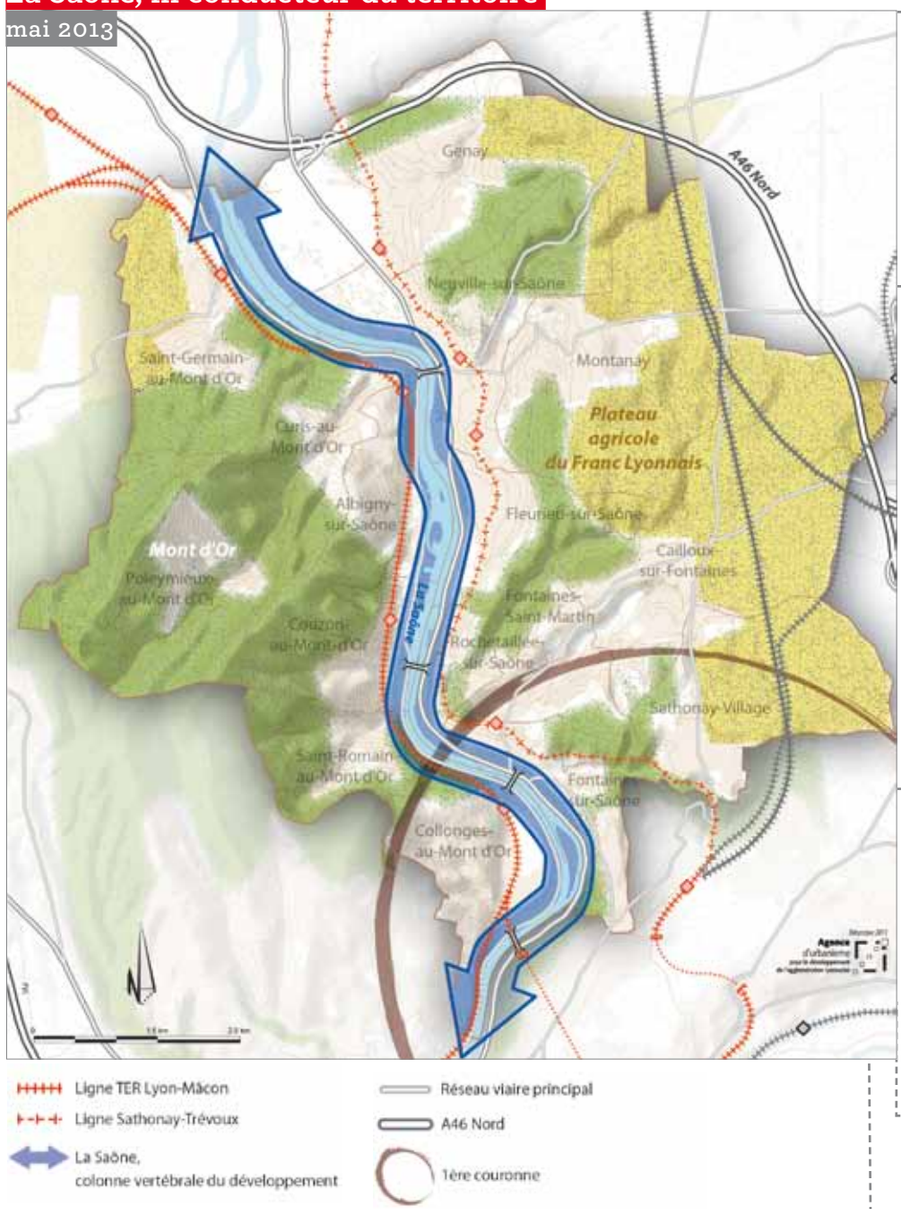

Deux pôles urbains, treize communes de moins de 3 500 habitants

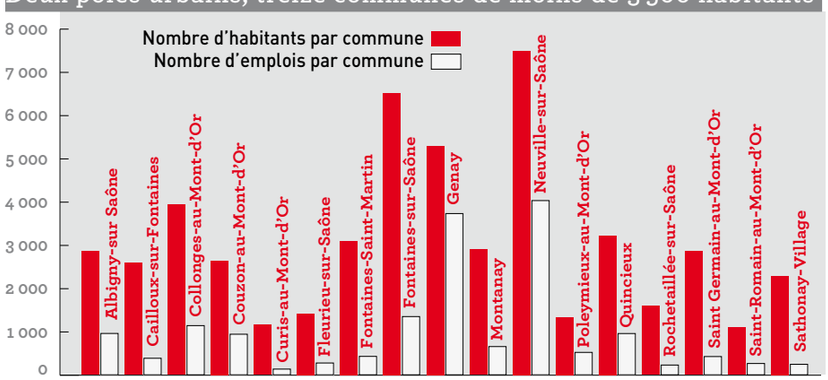

Nombre d'habitants par commune et nombre d'emplois par commune (INSEE RP 2011)

Une porte d'entrée de l'agglomération par la Saône

Territoire d'interface avec l'Ain, offrant un accès direct au centre de l'agglomération, le défilé de la Saône accueille un trafic routier important lié aux déplacements pendulaires.

Un cadre de vie exceptionnel

Le Mont d'Or, la Saône, ses vallons naturels boisés et le plateau agricole dynamique contribuent à la richesse et à la variété des paysages, sources d'une qualité de vie exceptionnelle pour les habitants.

Un territoire de deuxième couronne d'agglomération

Les communes les plus au Sud du bassin de vie (Collonges-au-Mont-d'Or, Fontaines-sur-Saône), proches du centre, fonctionnent cependant avec des logiques de première couronne.

Un territoire principalement résidentiel

Le bassin de vie est principalement composé de petites communes anciennement rurales qui se sont développées sous forme d'habitat pavillonnaire. Sur seize communes, douze comptent moins de 3 500 habitants. Deux pôles urbains, Neuville-sur-Saône et Fontaines-sur-Saône, concentrent services, emplois, commerces et équipements.

Une économie dynamique

Principalement localisée dans la ZI Lyon-Nord, l'économie du bassin de vie est essentiellement productive. Sur le plateau du Franc Lyonnais, l'agriculture reste également très active.

Les mutations en cours

L'aménagement des Rives de Saône contribuera à la mise en valeur du patrimoine exceptionnel du Val de Saône. Le projet de liaison en transports en commun sur la ligne Sathonay-Trévoux facilitera les déplacements à l'échelle du bassin de vie. Enfin, la création d'une plateforme portuaire à Genay permettra de conforter la dynamique économique du bassin de vie et de désengorger le port Édouard Herriot.

Val de Saône
Ce que prévoit le Scot

Le Schéma de Cohérence Territoriale fixe les grandes orientations du développement territorial à l'horizon 2030 avec lesquelles le PLU-H doit être compatible. Il identifie des espaces dédiés au développement de l'urbanisation, où le foncier doit être mobilisé de manière prioritaire.

Sur le bassin de vie Val de Saône :

- **Des secteurs naturels confirmés :** la Saône, le Mont d'Or, le plateau agricole, les vallons naturels, des coupures vertes.
- **Une polarité urbaine :** Neuville-sur-Saône. Bien pourvue en équipements, emplois et services et bien desservie par le réseau de transports en commun, elle constitue un lieu d'accueil privilégié du développement urbain.
- **Un territoire de projet :** les Rives de Saône, où se localisent les enjeux majeurs d'aménagement et de développement de l'agglomération lyonnaise.
- **8 secteurs d'intensification urbaine autour des gares.**
- **Une zone économique majeure :** la ZI Lyon Nord.
- **Une nouvelle plateforme portuaire** dans la ZI Lyon-Nord, pièce maîtresse au nord du schéma portuaire d'agglomération.
- **Une halte nautique** sur les communes d'Albigny-sur-Saône et de Couzon-au-Mont-d'Or.

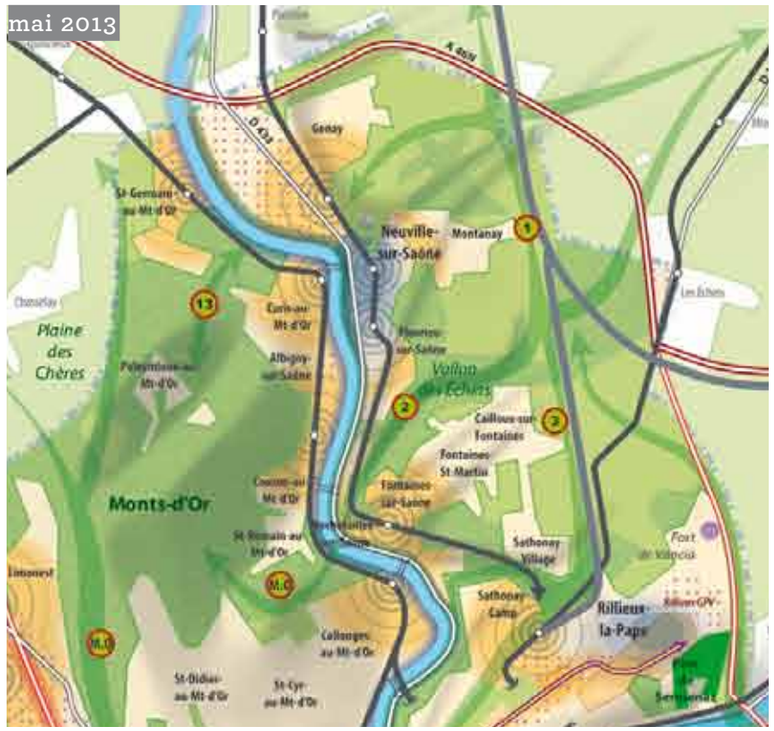

Carte extraite du Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération lyonnaise (http://www.scot-agglolyon.fr)

PLU-H

défi 1 une agglomération plus attractive & rayonnante

LES OBJECTIFS DE LA RÉVISION DU PLU-H

- Favoriser l'économie d'excellence et la ville des savoirs
- Déployer l'agglomération à partir des grands projets urbains et économiques et des territoires stratégiques de demain
- Développer l'agglomération en synergie avec l'accessibilité métropolitaine et les réseaux d'information
- Conforter les grands équipements et l'hébergement touristique participant au rayonnement métropolitain
- Valoriser et mettre en réseaux les grands espaces naturels emblématiques de l'agglomération et affirmer le Rhône et la Saône comme socle patrimonial commun

PARTICIPER AU RAYONNEMENT DE L'AGGLOMÉRATION

Le bassin de vie Val de Saône peut miser sur ses nombreux atouts et les dynamiques déjà en marche pour contribuer au rayonnement du Grand Lyon. Son patrimoine « ville et nature » exceptionnel autour de la Saône, porteur d'une forte identité de territoire, constitue un maillon majeur de la trame verte et bleue métropolitaine, un espace de loisirs et de découverte fédérateur à l'échelle de l'agglomération. Sa dynamique économique, portée principalement par la ZI Lyon-Nord, qui accueille Sanofi, premier employeur privé du Grand Lyon, devrait se trouver encore renforcée par le développement de Coatex, entreprise du groupe Arkema, autre grand compte de l'agglomération et la création d'une nouvelle plateforme portuaire. Enfin, son potentiel de mobilité en modes doux, en train, sur l'eau et par la route, ouvre de nouvelles perspectives de déplacements, plus durables, qui permettront d'améliorer sensiblement l'accessibilité du territoire et contribueront à son attractivité.

Projet Rives de Saône
Magnifier un patrimoine exceptionnel, renforcer l'offre de tourisme et de loisirs de l'agglomération

Saint-Germain-au-Mont-d'Or

Mettre en réseau les parcours verts du territoire

ZI Lyon-Nord (Neuville-Genay)

Conforter l'économie productive

Espaces agricoles à Montanay

Soutenir l'agriculture et entretenir la richesse des paysages

Des potentiels pour une agglomération rayonnante

mai 2013

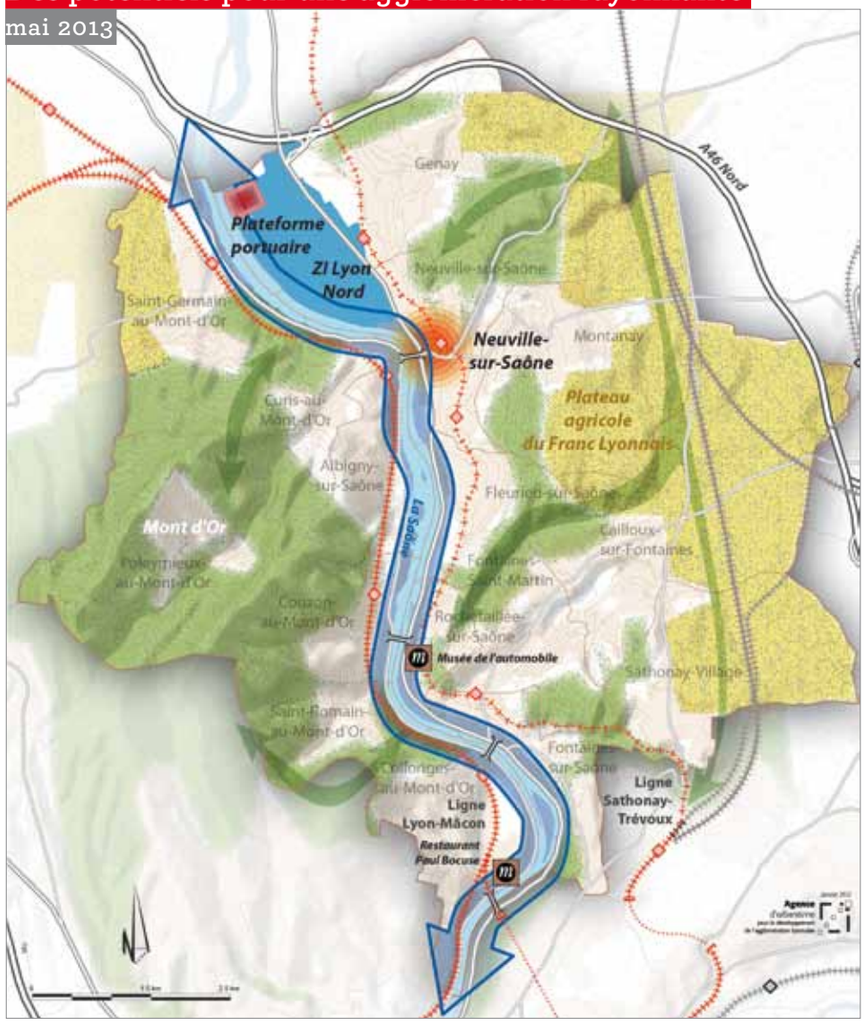

Val de Saône
Les orientations à engager

Afin de participer pleinement au rayonnement de l'agglomération, le bassin de vie Val de Saône s'appuiera sur ses potentiels et les dynamiques déjà en marche qui pourraient s'articuler plus spécifiquement autour des orientations du PLU-H suivantes :

- **Préserver et valoriser le patrimoine du Val de Saône**. Le bassin de vie bénéficie d'un patrimoine bâti et paysager exceptionnel, que le projet Rives de Saône viendra encore magnifier. Sur ses coteaux, il offre une richesse de paysages à laquelle contribue fortement une agriculture active et diversifiée. Il s'agira à la fois de révéler ce capital et de développer l'offre de tourisme et de loisirs de proximité : activités nautiques, parcours de promenade sur les coteaux, lieux festifs le long de la Saône.
- **Développer les mobilités alternatives à la voiture.** Le renforcement du réseau de modes doux, la ligne ferroviaire Lyon-Mâcon, le projet de liaison en transports en commun sur la ligne Sathonay-Trévoux et la navigation sur la Saône constituent autant d'opportunités de poursuivre le développement de ces modes alternatifs, pour une offre de mobilité multiple et durable.
- **Valoriser la ZI Lyon-Nord**. Afin de conforter l'emploi sur le territoire du Val de Saône, la ZI Lyon Nord sera renforcée grâce à l'installation de la future plateforme portuaire, qui fera du site l'un des maillons de l'offre portuaire d'agglomération. La qualité urbaine et environnementale, ainsi qu'une meilleure intégration du site dans son environnement seront également encouragées.

PLU-H

défi 2 une agglomération plus active & créatrice d'emplois

LES OBJECTIFS DE LA RÉVISION DU PLU-H

- Offrir des capacités de développement économique suffisantes, diversifiées, répondant aux besoins quantitatifs et qualitatifs des entreprises, adaptées aux ambitions d'une ville mixte
- Favoriser la lisibilité et la visibilité de l'offre tertiaire d'agglomération
- Favoriser une plus grande densité, qualité et intégration environnementale des espaces économiques
- Organiser le développement commercial pour conforter l'offre de proximité et l'animation des centres urbains, favoriser le rééquilibrage des bassins de vie et contribuer au rayonnement métropolitain
- Accompagner et valoriser l'activité agricole périurbaine comme composante à part entière de l'économie et pour son rôle de « grenier local »

SOUTENIR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DE L'AGGLOMÉRATION

Avec 14 000 emplois, le bassin de vie Val de Saône représente 2 % de l'emploi du Grand Lyon. Ces emplois, majoritairement industriels (26 % contre 15 % dans le Grand Lyon), se répartissent sur des sites économiques dédiés de tailles très différentes. Néanmoins, la ZI Lyon-Nord, sur les communes de Neuville-sur-Saône et Genay, en regroupe une grande part et accueille des entreprises de dimension internationale : Coatex, filiale d'Arkema (chimie) et Sanofi (pharmacie). En lien direct avec les secteurs hors Grand Lyon, l'activité économique du bassin est cependant soumise à une forte logique concurrentielle le long de l'A46. L'évolution des secteurs des services aux entreprises, le renforcement progressif du maillage commercial et le soutien à une activité agricole encore très présente vont dans le sens d'une diversification souhaitée de l'économie et d'une meilleure intégration des activités dans la ville. Riche de ces dynamiques, le bassin de vie Val de Saône devra consolider ses atouts et valoriser ses spécificités pour dessiner progressivement un territoire équilibré et attractif.

Zone agricole à Genay

Accompagner et valoriser l'activité agricole

Actipole de la Fonderie à Cailloux-sur-Fontaines

Créer de nouveaux sites d'accueil

Le marché de Neuville-sur-Saône

Conforter l'attractivité des pôles urbains

Une activité économique diversifiée à conforter

mai 2013

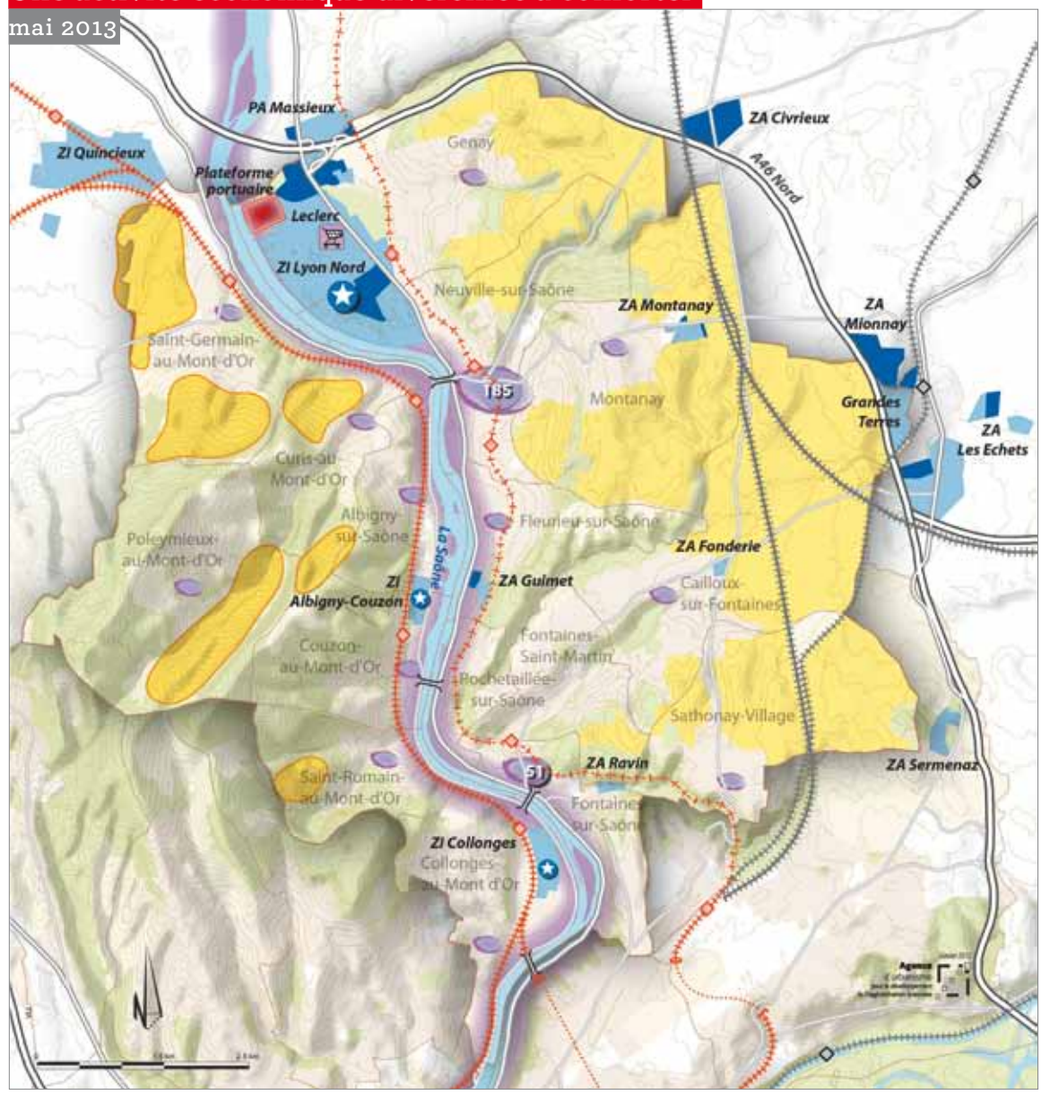

Val de Saône
Les orientations à engager

Afin de soutenir l'attractivité économique de l'agglomération, le bassin de vie Val de Saône s'appuiera sur ses potentiels et les dynamiques déjà en marche qui pourraient s'articuler plus spécifiquement autour des orientations du PLU-H suivantes :

- **Accompagner le développement économique.** Dans un contexte concurrentiel fort, il est essentiel de créer les conditions foncières et immobilières favorables au maintien et au développement des entreprises du territoire, en créant de nouveaux sites d'accueil, mais également en utilisant le potentiel des zones existantes (ZI Lyon-Nord, ZI Collonges, ZA d'Albigny-Couzon). Parallèlement, la présence des activités en secteur urbain sera encouragée. Artisanat et commerces, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'habitat, trouveront toute leur place dans les centres-villes.
- **Renforcer l'offre commerciale.** Le maillage commercial actuel nécessite d'être renforcé pour assurer une offre équilibrée sur l'ensemble du territoire. L'enjeu consiste à étoffer les pôles structurants de Neuville-centre, Fontaines-centre et Leclerc-Genay, tout en confortant le commerce de proximité dans les centres-bourgs. Une meilleure intégration urbaine des activités commerciales sera également recherchée.
- **Accompagner et valoriser l'activité agricole.** Très présente sur le territoire, garante de la qualité des paysages et ressource locale pour l'ensemble de l'agglomération, l'activité agricole sera encouragée dans son développement. Sur le plateau du Franc Lyonnais, secteur dynamique reposant sur la culture céréalière, mais fragilisé par le manque de foncier et l'érosion des sols, il s'agira de garantir l'intégrité et l'unité de fonctionnement du plateau. Dans le massif du Mont d'Or, menacé par le morcellement des terres, l'enjeu consistera à maintenir l'activité agro-pastorale.

PLU-H

défi 3 une agglomération plus accueillante & solidaire

LES OBJECTIFS DE LA RÉVISION DU PLU-H

- Favoriser une production de logements neufs abondante et diversifiée, en taille de logements et en gamme de prix
- Faciliter l'accès et le maintien des ménages dans les logements existants
- Prendre en compte les enjeux environnementaux et assurer un niveau élevé de qualité du cadre de vie

FACILITER L'ACCÈS AU LOGEMENT

Le bassin de vie Val de Saône s'affirme comme un territoire dynamique et attractif de l'agglomération et s'inscrit d'ores et déjà dans les objectifs fixés par le Scot. En terme de logement social, un rééquilibrage doit cependant être effectué : seules trois communes sur les seize du bassin de vie respectent le seuil minimal légal de 25 % de logements sociaux. L'offre de logement social est aujourd'hui insuffisante sur le Val de Saône alors que beaucoup de ménages demandeurs sont en attente. L'enjeu consiste donc à soutenir la production et la rénovation de logements sociaux et à assurer la diversification de l'offre, notamment à destination des populations spécifiques : étudiants, jeunes travailleurs, personnes âgées… afin d'offrir à chaque habitant du territoire la possibilité de trouver un logement adapté à ses besoins et à ses moyens.

Le nouveau quartier de Trèves-Pâques à Collonges-au-Mont-d'Or
Diversifier l'offre de logements, offrir des commerces et des services de proximité dans les nouvelles opérations

Un rythme de construction dynamique, inégalement réparti sur le territoire

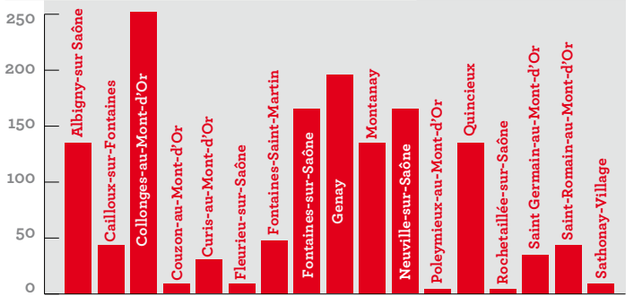

Rythme annuel de construction 2010-2013 (SIT@DEL2)

Une offre globale de logements sociaux insuffisante mais à rééquilibrer territorialement

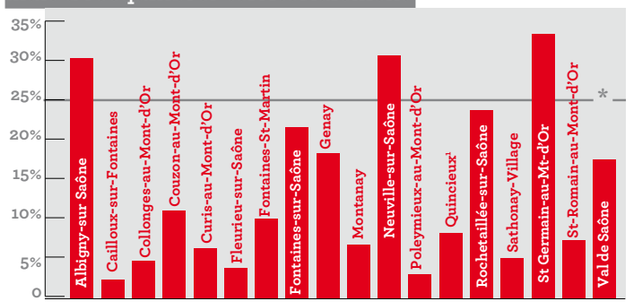

Taux de logements sociaux 2013 (DDT 2013)
[1]Quincieux : Source RPLS et FILOCOM 2013

* Dans un objectif de mixité sociale, la **Loi Solidarité et Renouvellement Urbain** (SRU) renforcée à 25 % (loi Duflot) impose, pour 2025, un seuil minimum de 25 % de logements sociaux dans les communes de plus de 3 500 habitants comprises dans une agglomération de plus de 50 000 habitants.

Des secteurs préférentiels pour un développement urbain qualitatif

mai 2013

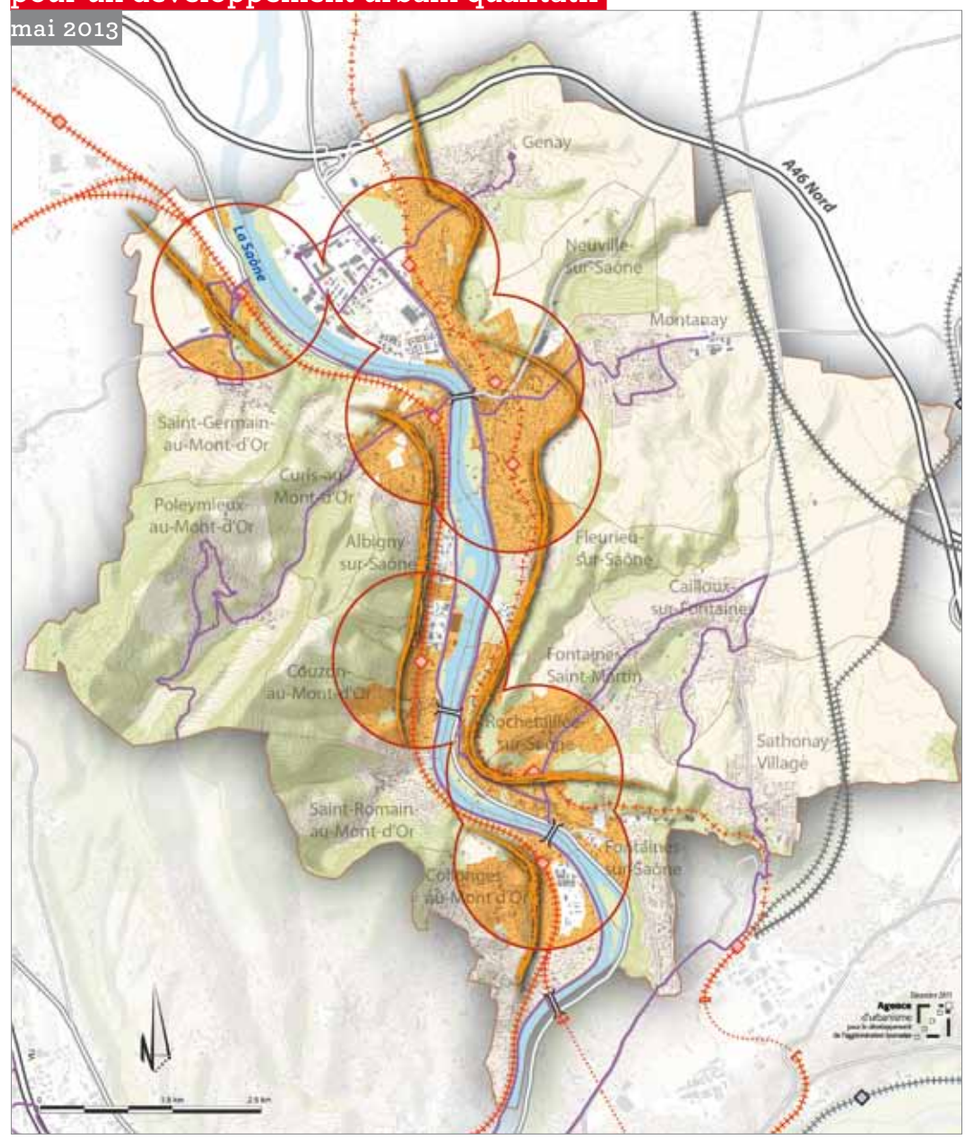

- Ligne TER Lyon-Mâcon
- Ligne Sathonay-Trévoux
- Ligne de bus principale
- Rayon de 1km autour des gares
- Réseau viaire principal
- Secteurs bien desservis

Val de Saône
Les orientations à engager

Afin de répondre aux besoins en logement de tous les habitants, le bassin de vie Val de Saône s'appuiera sur ses potentiels et les dynamiques déjà en marche qui pourraient s'articuler plus spécifiquement autour des orientations du PLU-H suivantes :

- **Maintenir le rythme de production de logements neufs.** Les constructions déjà programmées jusqu'en 2020, représentent 190 logements par an. C'est en s'appuyant sur ses potentiels fonciers que ce territoire pourra maintenir un rythme soutenu afin de répondre aux besoins des populations actuelles et futures.
- **Assurer une offre de logements abordable et diversifiée.** L'effort devra se poursuivre pour diversifier l'offre, avec une augmentation significative du parc locatif et plus particulièrement du parc locatif social. Il s'agira également de proposer des logements abordables et adaptés aux ménages à revenus modestes et intermédiaires du bassin de vie afin de conforter la mixité sociale et générationnelle encore présente sur ce territoire.
- **Orienter principalement les constructions dans les secteurs bien desservis par les transports, commerces et équipements.** Afin de préserver les espaces naturels, de limiter les déplacements et d'assurer une plus grande qualité de vie pour tous, les constructions nouvelles seront préférentiellement localisées dans les secteurs déjà urbanisés et les centralités. Le potentiel de renouvellement urbain devra notamment être exploité.
- **Promouvoir la réhabilitation des logements existants.** La requalification du parc existant permettra d'adapter les logements aux évolutions démographiques et aux modes de vie.
- **Favoriser l'accès aux logements existants du parc privé et public.** Une meilleure fluidité dans les modalités d'accès au parc public ainsi qu'une captation des logements à loyers maîtrisés dans le parc privé permettront de répondre aux besoins des ménages les plus modestes.
- **Encourager la qualité urbaine, architecturale et environnementale des constructions nouvelles et existantes.** La qualité des opérations sera renforcée pour offrir aux habitants un cadre de vie agréable et répondre à leurs attentes en termes de confort des logements, d'espaces extérieurs et d'économies d'énergie.

PLU-H

défi 4 une agglomération plus durable

LES OBJECTIFS DE LA RÉVISION DU PLU-H

- Aller vers une organisation urbaine et des mobilités limitant les émissions de gaz à effet de serre, plus sobre en énergie et économe en espace
- Construire le développement urbain en faisant projet avec la trame verte et bleue et en renforçant la présence de la nature en ville
- Promouvoir une qualité du cadre de vie et des espaces publics en alliant création contemporaine, valeur patrimoniale et offre de services
- Améliorer la prise en compte de la santé (qualité de l'air et de l'eau, prise en compte du bruit), de la sécurité (risques naturels et technologiques) et du bien-être des populations dans l'organisation du développement urbain au regard des risques et des pollutions

CONSTRUIRE UNE AGGLOMÉRATION RESPONSABLE

Comme tous les territoires du Grand Lyon, le bassin de vie Val de Saône a connu une forte croissance urbaine depuis les années 50, qui s'est traduite par un étalement urbain consommateur d'espaces naturels et agricoles. En l'espace de 60 ans, les zones urbanisées sont en effet passées de 18 % à 40 %, avec une forte proportion d'habitat pavillonnaire. Pour infléchir cette tendance, le territoire devra s'engager dans un modèle de développement plus raisonné, s'appuyant sur un réseau de transports en commun performant (trains, lignes fortes de bus). C'est à cette condition qu'il pourra préserver ce qui fait aujourd'hui toute sa richesse : la qualité de son cadre de vie. Moins de déplacements en voiture, des centres qui retrouvent leur qualité, des espaces naturels proches des villes et facilement accessibles, autant de gages d'un territoire durablement attractif.

Le transport fluvial sur la Saône

Exploiter le potentiel de la Saône pour développer une mobilité plus durable

Journée des 2 roues dans le Val de Saône

Encourager le développement des modes doux sur l'ensemble du territoire

TER en gare d'Albigny-Neuville

Favoriser l'usage du train en optimisant le rabattement vers les gares

Un territoire inscrit dans la trame verte et bleue de l'agglomération

mai 2013

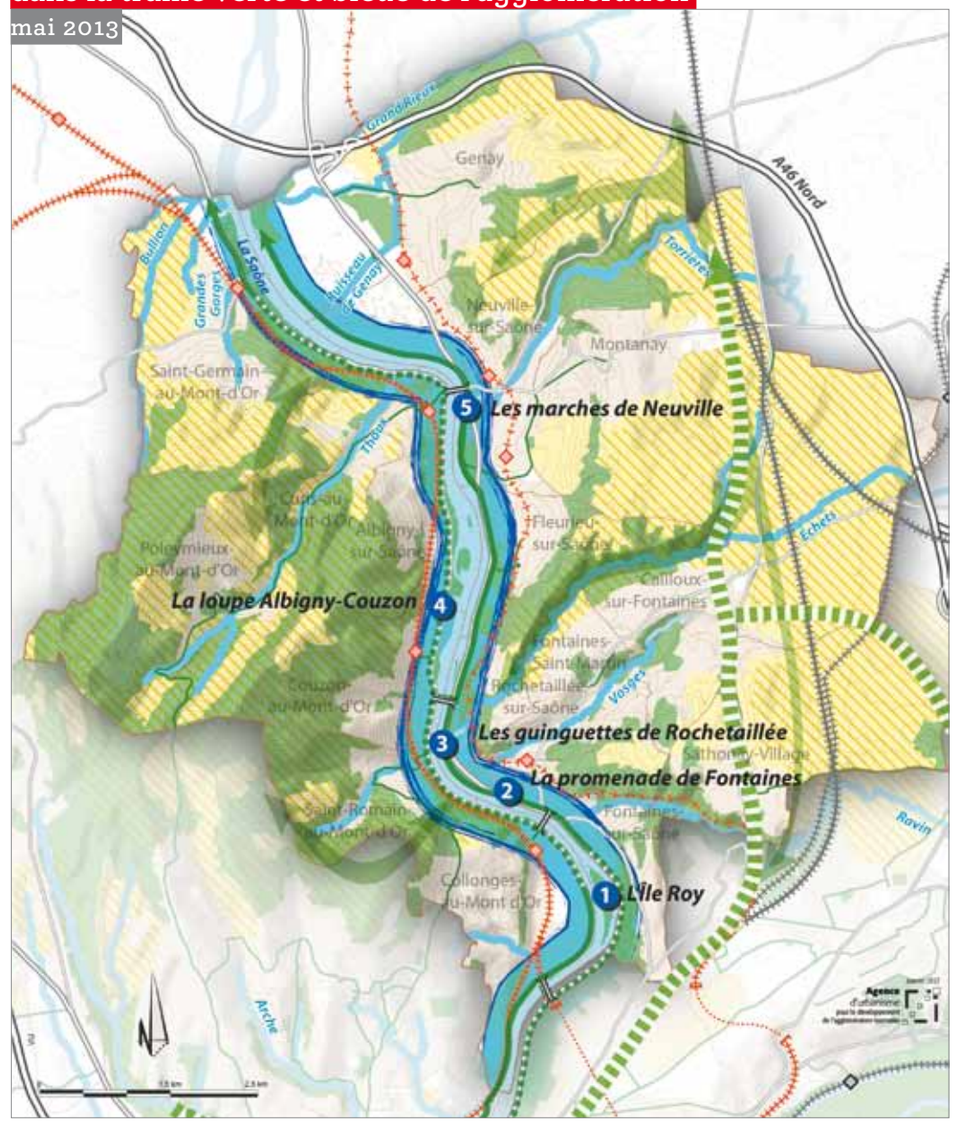

Une consommation de l'espace qui a doublé depuis 60 ans

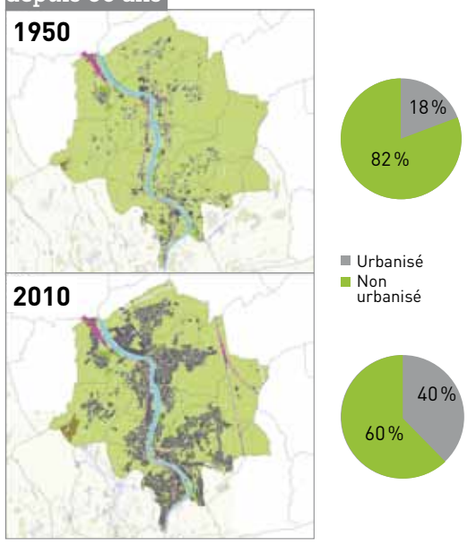

- Ligne TER Lyon-Mâcon
- Ligne Sathonay-Trévoux
- Projet Rives de Saône
- Principe de liaison verte d'agglomération (Scot)
- Mode doux existant / en projet
- Projet de périmètre de protection des espaces naturels et agricole pér
- Espace boisé
- Espace agricole
- Opération Rives de Saône

Val de Saône
Les orientations à engager

Afin de contribuer à la construction d'une agglomération responsable, économe et respectueuse de l'environnement, le bassin de vie Val de Saône s'appuiera sur ses potentiels et les dynamiques déjà en marche qui pourraient s'articuler plus spécifiquement autour des orientations du PLU-H suivantes :

- **Tendre vers un développement raisonné du territoire.** Afin de préserver des espaces naturels et agricoles et la qualité des paysages emblématiques de ce territoire, les secteurs à urbaniser seront préférentiellement situés dans les centralités et les zones bien desservies par les transports en commun. Ce mode de développement, plus dense, s'accompagnera d'une attention particulière à la qualité de vie (espaces publics, modes doux, services et équipements de proximité…) et au traitement des lisières entre les secteurs urbanisés et les espaces naturels ou agricoles.

- **Développer une mobilité plus durable.** Sur ce territoire encore très dépendant de l'automobile et marqué par une géographie contraignante pour les déplacements, des potentialités restent à exploiter. Le train d'abord, avec la présence d'une ligne : Lyon-Mâcon, renforcée dans le cadre du projet REAL*, ainsi que le projet de liaison en transports en commun sur la ligne Sathonay-Trévoux. Les modes doux ensuite, en optimisant notamment le rabattement vers les gares. La Saône enfin, comme potentielle voie navigable pour le transport logistique. Autant d'opportunités à saisir pour offrir une réelle alternative à l'usage quotidien de la voiture et accompagner le développement vertueux du territoire.

- **Mieux intégrer les risques naturels et technologiques.** PPRT*, PPRNI* liés à la Saône et aux ruisseaux, risques géotechniques, risques d'érosion… le territoire du Val de Saône est particulièrement exposé. Pour réduire ces risques, deux objectifs seront poursuivis : travailler sur la réduction à la source et les prendre en compte dans les choix d'urbanisation et de construction.

- **S'appuyer sur la trame verte et bleue de l'agglomération.** Le bassin de vie accueille des éléments majeurs de la trame verte et bleue définie par le Scot : le projet Rives de Saône, colonne vertébrale à partir de laquelle le réseau mode doux peut se redéployer, des espaces naturels et agricoles, des liaisons vertes. Ces continuités permettront de mettre en réseau les différentes entités naturelles du bassin de vie (Mont d'Or, Saône, Franc Lyonnais), et de valoriser ce patrimoine identitaire, qui contribue à la qualité de vie de l'ensemble des habitants.

*REAL : Réseau Express de l'Aire métropolitaine Lyonnaise visant à moderniser et développer les dessertes ferroviaires régionales, améliorer l'offre de service en gare, faciliter l'accès et la mise en place de services multimodaux. *PPRT : Plan de prévention des risques technologiques. *PPRNI : Plan de prévention des risques naturels d'inondation.

PLU-H

tout savoir sur le PLU-H

COMMENT S'ORGANISE LA RÉVISION ?

4 GRANDES PÉRIODES VONT JALONNER LA RÉVISION DU PLU-H
(ÉTAPES PRÉVISIONNELLES)

2012 — *Des objectifs à partager*

31 mai 2012, la concertation s'ouvre avec tous les acteurs qui souhaitent s'associer au Grand Lyon pour bâtir un projet partagé.

Elle s'engage sur **la vision** du développement de l'agglomération, sur ces objectifs et exigences associées.

Cette vision sera déclinée au **second semestre 2012** par des premières orientations de développement et de l'aménagement sur les 9 bassins de vie qui composent l'agglomération, puis ensuite à l'échelle de chaque commune et de chaque arrondissement sur la ville de Lyon.

2013-2015 — *Le projet en débat*

À partir de ces orientations de développement et d'aménagement, la concertation s'engagera pour faire émerger progressivement **un projet de territoire partagé et cohérent,** de l'échelle d'agglomération à l'échelle communale et d'arrondissement pour la ville de Lyon.

Durant cette période, **un important dispositif de réunions publiques permettra d'engager directement le dialogue avec les habitants.**

2016 — *La synthèse*

Prenant appui sur les acquis de la concertation, dont elle tirera un bilan, **la Métropole de Lyon procédera à l'arrêt de projet du PLU-H,** par une délibération du conseil de la Métropole de Lyon.

Il organisera la **consultation des personnes publiques associées** (État, Conseil régional Rhône-Alpes, Conseil général du Rhône, Sytral, Sepal, Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon, Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Rhône, Chambre d'Agriculture du Rhône) afin d'enrichir le projet arrêté par la Métropole de Lyon.

2017 — *L'enquête publique*

Document opposable aux tiers, le PLU-H est soumis à enquête publique. Cette ultime phase avant son approbation **permettra à chacun de s'exprimer sur l'ensemble du projet.**

TOUS ACTEURS DE LA RÉVISION DU PLU-H

- *les partenaires institutionnels* : *les 59 communes, les 9 arrondissements de Lyon, l'État, le Conseil régional Rhône-Alpes, le Conseil général du Rhône, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Rhône, la Chambre d'Agriculture du Rhône, le SYTRAL (Syndicat Mixte des Transports pour le Rhône et l'Agglomération Lyonnaise), le SEPAL (Syndicat d'Études et de Programmation de l'Agglomération Lyonnaise),*
- *les partenaires professionnels* : *bailleurs sociaux, promoteurs, constructeurs, aménageurs, architectes, syndicats professionnels, notaires, agriculteurs,*
- *les associations et l'ensemble des structures représentatives de la société civile* : *conseil de développement, conseils de quartiers, comités d'intérêts locaux,...*
- *les habitants,* *directement concernés par les choix que porte le PLU-H.*

POURQUOI ET COMMENT PARTICIPER ?

LE PLU-H C'EST *ma ville àvenir*

Parce qu'il dessine notre futur cadre de vie, le PLU-H concerne tous les habitants. La Métropole de Lyon a souhaité favoriser l'expression des attentes, des idées et des points de vue et encourager une participation la plus large possible en organisant le recueil des avis de tous ceux qui veulent apporter leur contribution à la réflexion sur le devenir de l'agglomération et à la révision du PLU-H.

Les moyens pour s'exprimer

écrire

• Sur le cahier de concertation

Un cahier accompagnant le dossier de concertation est ouvert pour recueillir vos remarques et avis à **l'Hôtel de la Métropole de Lyon,** dans les **mairies** des 59 communes situées sur le territoire du Grand Lyon et des 9 arrondissements de Lyon.

• À la Métropole de Lyon

Vous pouvez aussi adresser vos contributions sur papier libre à la
Métropole de Lyon
Délégation au Développement Urbain et au Cadre de Vie
Direction de la planification et des politiques d'agglomération
Service territoires et planification
20, rue du Lac - CS 33569 - 69505 Lyon Cedex 03

• Via le site internet de la Métropole de Lyon

Les observations peuvent également se faire sur le site internet de la Métropole de Lyon : **www.grandlyon.com**

échanger

• Des réunions d'échange et de concertation

Elles se tiendront tout au long de la procédure. Elles pourront être générales ou thématiques, concerner différentes échelles du territoire et s'adresser à différents types de public. **Elles ont lieu dans chaque commune et arrondissement de Lyon à partir de 2013.** Elles feront l'objet d'une publicité au sein des communes et des arrondissements, sur le site internet de la Métropole de Lyon et par tout autre moyen utile.

PLAN LOCAL D'URBANISME & DE L'HABITAT

PLU-H

Val de Saône

Albigny sur Saône - Cailloux sur Fontaines - Collonges au Mont d'Or
Couzon au Mont d'Or - Curis au Mont d'Or - Fleurieu sur Saône
Fontaines Saint Martin - Fontaines sur Saône - Genay - Montanay
Neuville sur Saône - Poleymieux au Mont d'Or - Rochetaillée sur Saône
Saint Germain au Mont d'Or - Saint Romain au Mont d'Or - Sathonay Village

ma ville à venir

CONCEPTION-RÉALISATION
MÉDIACITÉ
Mars 2015

CRÉDITS PHOTOS
Métropole de Lyon / J. Léone Raphaël Lefeuvre, N. Robin, Sepal / N. Robin, Agence d'urbanisme de l'agglomération lyonnaise / F. Guy, G. Chardon, Laurence Danière, Gilles Michallet, Aldo Paredes, e-magineurs.com, Kréaction, SERL, Atelier Arche Asylum pour SPLA Lyon Confluence, IFP, Pierre Orssaud, Fotolia.

Imprimé sur papier 100 % recyclé.

www.grandlyon.com

Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise

GRANDLYON la métropole